



COMMUNE DE VALROMEY-SUR-SÉRAN

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 MAI 2021

Nombre de membres : 19

En exercice : 19

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept du mois de mai à 18 heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Pauline GODET, Maire, dans la salle polyvalente compte-tenu des contraintes sanitaires à respecter.

Présents : N. BIDET, A. BOLON, D. BONJEAN, V. CHATRON, A. CORBEL, F. COUTURIER J. FRANÇON-FOESSEL, J. FOURNEL, F. GARIN, P. GODET, G. GONGUET, M. LEJEUNE, JF. MARTINE, MF. MARTINOD, Z. NITKOWSKI, S. OLIVER, H. REYNAUD.

Représentés : A. BUGNET (pouvoir à A. CORBEL),

Absente : V. COURTINE

Secrétaire de séance : H. REYNAUD

Date de la convocation : 11 mai 2021

Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour une délibération : la signature d'un bail pour un emplacement sur la commune de Sutrieu.

- Approbation du compte-rendu de la séance du 7 avril 2021

Le compte-rendu de la précédente séance est accepté à l'unanimité.

- Délibérations :

- Bail pour la location d'un logement, ancienne fruitière de Fitignieu :

Il est rappelé que cet appartement en duplex, situé au 244 Route du Valromey au hameau de Fitignieu, est disponible à la location. Une personne s'est manifestée et souhaiterait l'occuper à partir du 1^{er} juin 2021. Le loyer s'élève à 557 € /mois garage compris. Il est proposé à l'assemblée de se positionner. L'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte de louer l'appartement à Mme Fanny TURELLO pour un loyer mensuel de 557 €.

-Bail pour la location d'un emplacement de stationnement :

M.Mathieu LEGUY est locataire d'un logement communal situé au 2 chemin de la Fruitière à Sutrieu. Il garait un véhicule encombrant (camion et remorque) sur la place de Sutrieu, ce qui pouvait engendrer des problèmes de stationnement. Il est proposé à M. Mathieu LEGUY de stationner dorénavant sa remorque sur l'emplacement situé devant l'entrée de l'ancienne fruitière contre un loyer de 100 € par mois, proposition acceptée par ce dernier.

L'assemblée accepte à l'unanimité cette location d'emplacement de stationnement.

- Changement de dénomination de voiries communales, présentation du tableau de classement :

Madame le Maire rappelle que, comme suite à la création de la commune nouvelle en 2019, il a été constaté sur le plan des voiries communales des homonymies qui doivent être régularisées, cette situation générant des désagréments pour les habitants (livraisons, distribution du courrier, accès des secours...).

Aussi, la commission travaux et voiries propose de renommer ainsi les rues suivantes :

- Rue de l'Eglise (Sutrieu) devient Rue Sous la Venne
- Rue de l'Eglise (Belmont-Luthézieu) devient Rue des Deux Fontaines
- Rue du Bac (Vieu) devient Rue des Sééz
- Rue du Centre (Vieu) devient Passage du Centre
- Rue du Four (Blanod – Sutrieu) devient Impasse de Blanod
- Rue du Four (Vieu) devient Rue d'Antioche
- Rue du Four (St Maurice – Sutrieu) devient Rue du 15 juin 1944
- Rue du Lavoir (Vogland – Belmont-Luthézieu) devient Chemin de la Forêt.

Tous les administrés concernés ont été contactés et avisés. Il est proposé de mettre en place ce changement à partir du 1^{er} septembre 2021. L'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte cette proposition et valide ce changement de dénomination de voiries communales.

JF MARTINE indique qu'il demandera à chaque élu de vérifier à nouveau le tableau de classement des voiries pour éviter toute erreur.

- Convention avec la communauté de communes de Bugey Sud pour l'installation d'équipements vélo :

Il est proposé de signer une convention pour autoriser la communauté de communes de Bugey Sud à occuper temporairement le domaine public de la collectivité pour déployer des équipements et services vélos sur l'ensemble de son territoire. Les porte- vélos seront installés sur les sites touristiques majeurs de la commune : cascade de Cerveyrieu, source du Groin et gorges de Thurignin. La Communauté de Communes de Bugey Sud prendra à sa charge l'achat des équipements désignés dans la convention ainsi que les travaux liés à leur mise en place. L'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la signature de cette convention.

- Cession d'une balayeuse et d'un véhicule communal :

Depuis la création de la commune nouvelle, le travail de mise à jour de l'inventaire communal permet de pointer une liste de matériel non utilisé ou en double, matériel progressivement mis en vente.

C'est le cas pour une balayeuse de marque RABOT acquise par la commune déléguée de Lompnieu en 2009 qu'il est proposé de céder à hauteur de 500 €, la commune ayant trouvé acheteur. L'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte de céder cette balayeuse au GAEC LABEL GRANGES, domicilié « Les Granges » 01130 Le Poizat, pour un montant de 500 €.

Il est également précisé qu'une seconde balayeuse, peu pratique, est en vente et pourrait être cédée à une commune (Merlas) qui a manifesté son intérêt au prix de 7 300 €.

L'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte de céder cette seconde balayeuse à la commune de MERLAS.

Le véhicule PEUGEOT EXPERT acquis par la commune déléguée de Sutrieu en 2015 est également mis en vente. Une personne s'est manifestée en mairie et propose de l'acquérir pour un montant de 1700 €, sous réserve d'un contrôle technique validé.

L'assemblée, avec 18 voix pour et 1 abstention, accepte de céder à Mme Dorothée POLIDORO, le véhicule pour 1 700 €.

H. REYNAUD demande qu'à l'avenir, la publicité de la mise en vente du matériel communal soit plus étendue et que les offres d'achat soient préalablement validées par la commission travaux.

- Projet hydroélectrique sur le Sérán, lettre d'intérêt de la commune :

Madame le Maire redonne lecture des caractéristiques techniques du projet de centrale hydro-électrique porté par une entreprise privée, CVE. La prise d'eau se ferait en amont du pont de la Bavoisière avec la pose d'une conduite forcée enterrée qui serait située sur le chemin communal du Flon. A ce stade, la production brute serait de 1250 Kwh pour une production annuelle de 3 GWh, soit une production électrique équivalente à la consommation annuelle de 950 foyers. Le budget d'investissement est de 3.3 millions d'euros. Madame le Maire rappelle que l'entreprise dispose des accords des propriétaires fonciers.

Les collectivités territoriales jouent un rôle clef dans la lutte contre le changement climatique et la promotion des énergies renouvelables. Aussi, soucieuse de participer à cette transition énergétique et forte d'une expérience déjà concluante sur le Groin, la commune souhaite que soient étudiées les opportunités/ faiblesses d'un tel projet en rédigeant une lettre d'intérêt conditionnée à l'obtention de réponses et garanties sur les points suivants :

- Aspect environnemental : étude hydrogéologique pour incidence sur la nappe phréatique de Cerveyrieu, étude d'impact biodiversité sur le Sérán et le Flon, étude de la capacité du Flon et des ouvrages à absorber le débit dérivé et à supporter les travaux sur berges,
- Aspect patrimonial : calcul au plus juste du débit réservé pour limiter l'incidence sur la chute, prise en compte des pertes du Sérán sur la portion entre le Pont de la Bavoisière et la cascade, information et pédagogie accompagnant le projet,
- Respect de l'environnement construit et du voisinage : garantie sur le volume de bruit, insertion paysagère de la centrale,
- Aspect économique : possibilité de participation d'acteurs publics (communes, CCBS, SEM Lea) au capital, rémunération de la commune sur la production annuelle réalisée.

Ces points seront développés dans la lettre d'intérêt adressée à l'entreprise. De plus, il sera demandé à celle-ci une réponse écrite aux courriers reçus des riverains. Madame le Maire rappelle que c'est une première étape pour obtenir les éléments nécessaires à un positionnement définitif de la commune. De plus, l'entreprise mènera en parallèle les

études techniques lui permettant de s'assurer de la viabilité économique du projet, qui n'est pas encore garantie à ce jour compte-tenu du profil atypique du Sérán.

Des informations complémentaires seront données sous différentes formes tout au long de l'avancée du projet.

S. OLIVER, concernée par le projet, ne prend pas part au vote.

Le conseil, avec 14 voix pour et 3 abstentions, donne un avis favorable à la rédaction d'une lettre d'intérêt pour la réalisation d'un projet de centrale hydroélectrique sur le Sérán.

- Convention de mise à disposition d'une parcelle communale pour implantation d'un local de chasse :

Madame le Maire rappelle que la société de chasse « L'Echo de la Lèbe » disposait sur le hameau de Blanod, commune déléguée de Sutrieu, d'un local qui a été mis en vente. Comme suite à différents échanges, la commune a souhaité soutenir l'association en proposant la mise à disposition, pour une durée de 30 ans, d'une parcelle communale pour l'implantation d'un local réservé à la pratique de la chasse. Cette parcelle cadastrée section A nr 503, sise à Fitignieu, commune déléguée de Sutrieu, étant située en zone naturelle, la demande de permis de construire sera déposée par la commune en vue de la réalisation d'un projet d'intérêt collectif. L'association « L'Echo de la Lèbe » assurera le financement de cette construction, dont elle supportera les charges locatives.

A l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée autorise Madame le Maire à signer cette convention.

- Informations :

- PLU : démarrage de la procédure :

Madame le Maire informe que la première réunion en présence des bureaux d'étude s'est tenue le lundi 10 mai. L'objet consistait à faire un travail de diagnostic (enjeux et vision du territoire) et à estimer la consommation d'espace sur les dernières années sur la base des données récoltées dans les 4 communes déléguées.

La prochaine rencontre aura lieu le 8 juin.

- Proposition d'aménagement et d'équipement par l'association « Fleurissement et environnement de Belmont » :

L'association, ayant de fortes incertitudes sur sa pérennité, propose de faire don de ses fonds (environ 7000 €) à la commune pour la réalisation d'équipements au service des habitants. Plusieurs idées ont été émises, dont la réalisation d'une table d'orientation qui serait installée à proximité de la salle polyvalente. Cette idée fait l'unanimité au sein de l'assemblée et feu vert est donné à l'association pour travailler avec l'entreprise PIC BOIS en concertation avec les élus. La proposition d'installation de bancs sur le parcours pédestre du plateau de Massignieu est également validée par l'assemblée sous condition de foncier disponible pour sa réalisation (terrain communal ou accord des propriétaires privés).

L'assemblée, à l'unanimité, remercie l'association pour ce geste très généreux de sa part.

- Organisation des élections régionales et départementales :

Les deux scrutins auront lieu les 20 et 27 juin prochains. Les élus sont invités à se positionner sur des permanences. Compte-tenu du contexte sanitaire et du double scrutin, le besoin en assesseurs est plus important qu'à l'habitude. **Aussi, un appel est lancé aux habitants qui seraient disposés à tenir une permanence.** De plus, il est rappelé que les bureaux de vote sont maintenus dans chacune des mairies déléguées.

- Actualités intercommunales :

Sivom du Valromey, projet de RAMI (Relai d'Assistantes Maternelles Itinérant) : Madame le Maire informe que l'association Ainter'lude travaille en concertation avec la CAF et les élus du territoire pour mettre en place un RAMI. Le RAMI s'adresse aux assistantes maternelles agréées, aux enfants qu'elles accueillent et aux parents qui les emploient. Il propose des temps collectifs d'animation et d'échanges pour les assistantes maternelles et les enfants qu'elles gardent. Le projet porte sur le territoire du SIVOM élargi aux communes d'Artemare et Virieu-le-Grand. L'association en assure le portage avec un reste à charge qui s'élèverait à 2000 € environ pour chacune des parties. Ce service pourrait être mis en place à compter du mois d'octobre.

Sivom du Valromey, rénovation de la Maison de pays. Les consultations pour les travaux de rénovation thermique et esthétique de la Maison de pays ont été réalisées. L'attribution des marchés devrait se faire le 8 juin prochain pour réalisation des travaux durant l'été.

Communauté de Communes Bugey Sud : choix du mode de gestion pour le futur centre aquatique : Un groupe de travail ouvert aux élus municipaux est mis en place afin de réfléchir au mode de gestion le plus adapté (régie ou délégation de service public).

- Questions diverses :

JF MARTINE rappelle la demande de M. Jérôme PRAS d'acquérir sur Massignieu deux parcelles incluses dans le périmètre de l'AFP (Association Foncière Pastorale). Il sera vérifié, avant toute réponse, si l'exploitant actuel dispose d'un bail avec la commune, afin d'apprécier la possibilité d'une vente éventuelle.

J. FOURNEL rappelle le besoin de signaleurs pour la course du Tour du Valromey les 12 et 14 juillet prochains.

Le Maire
Pauline GODET



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00
Prochaine réunion le lundi 14 juin 2021 à 19 heures.